ARSF
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Ontario

Renonciation après la retraite à la pension de survivant après la séparation (facultatif)

Formulaire de droit de la famille DF–8

(En vertu de l'article 67.4(8) de la Loi sur les régimes de retraite et de l'article 35(3) du Règlement 287/11)

Ce que vous devez savoir avant de remplir ce formulaire de renonciation

Le formulaire de renonciation a pour but de demander à l'administrateur du régime de mettre fin au droit du conjoint d'un participant retraité à une pension de survivant. Il s'agit d'un formulaire **FACULTATIF**. Il doit être rempli par le conjoint du participant retraité et par le participant retraité.

Conditions préalables :

- La séparation a eu lieu après le début du versement de la pension.
- L'administrateur du régime a fourni une Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille (Formulaire de droit de la famille DF–4E) et le conjoint du participant retraité est désigné à la Partie D.
- La pension du participant retraité n'a pas encore été divisée.

Effets :

- En signant ce formulaire de renonciation, le conjoint du participant retraité renonce à son droit de recevoir une pension de survivant, y compris tout paiement garanti. Le conjoint du participant retraité **ne renonce** à aucun droit à un paiement en vertu d'une ordonnance judiciaire, d'une sentence d'arbitrage familial ou d'un contrat familial à titre d'égalisation ou de soutien.
- Cette renonciation ne peut bénéficier financièrement ni au conjoint du participant retraité ni au participant retraité :
  - Le conjoint du participant retraité doit quand même déclarer la valeur de la pension de survivant dans l'état financier de la Partie 7(c) : comptes bancaires, épargne, titres et pensions.
  - La pension du participant retraité peut ou non augmenter à la suite de la renonciation, selon les modalités du régime. S'il n'y a pas d'augmentation (ou seulement une augmentation partielle), la valeur à laquelle on a renoncé reste dans le régime de pension. Cela signifie que l'administrateur du régime ne peut pas verser ce montant exonéré à l'un ou l'autre des conjoints.
- Cette renonciation **ne peut être annulée** après que l'administrateur du régime ait reçu une copie signée de ce formulaire de renonciation.
- Voir le Régimes de retraite et rupture d'une relation conjugale – Un guide pour les participants et leurs conjoints pour obtenir des renseignements sur le processus d'évaluation et de partage.

Si vous envisagez de signer ce formulaire de renonciation, vous devriez obtenir un avis juridique indépendant.

Partie A – Renseignements sur le conjoint du participant retraité

Nom de famille	Prénom	Initiales	Date de naissance (aaaa-mm-jj)

Coordonnées du conjoint

Numéro d'unité	Numéro municipal	Rue		
Ville	**Province/État**	**Pays**	**Code postal**	
Numéro de téléphone (principal)	**Adresse courriel**			

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie B – Renseignements sur le participant retraité

Nom de famille	Prénom	Initiales

Numéro d'identification de l'employé/du régime de retraite, le cas échéant	Date de naissance (aaaa-mm-jj)

Partie C – Renseignements sur le régime de retraite

Nom du régime de retraite	Numéro d'enregistrement

Administrateur du régime

Partie D – Renonciation à mon droit de recevoir la pension de survivant (à remplir par le conjoint du participant retraité)

J'ai le droit de recevoir la pension de survivant si le participant retraité décède avant moi.

La valeur de ma pension de survivant, telle qu'indiquée à la Partie A (Valeur aux fins du droit de la famille) de la Déclaration de la valeur aux fins du droit de la famille (Formulaire de droit de la famille DF–4E) est de: _____$

Je comprends ce qui suit :

- Je renonce à mon droit de recevoir une pension de survivant du régime de retraite pour le reste de ma vie si le participant retraité décède avant moi.
- Je ne peux pas annuler cette renonciation une fois que l'administrateur du régime la reçoit.

En signant ce formulaire de renonciation, j'autorise l'administrateur du régime à mettre fin à mon droit à une pension de survivant. Cela signifie que **JE NE** recevrai **PAS** de pension de survivant du régime de retraite après le décès du participant retraité.

Nom du conjoint du participant retraité (en caractères d'imprimerie)	Signature du conjoint du participant retraité	Date (aaaa-mm-jj)
Nom du témoin (imprimé)	Signature du témoin	Date (aaaa-mm-jj)

Coordonnées du témoin

Numéro d'unité	Numéro municipal	Rue		
Ville	Province/État	Pays	Code postal	
Numéro de téléphone (principal)	Adresse courriel			

Remarque : Vous devez signer, imprimer votre nom et dater le formulaire de renonciation en présence d'un témoin. Notez que votre témoin :

- doit être âgé d'au moins 18 ans;
- doit **vous voir signer** la Partie D; et
- doit également signer, imprimer son nom et dater la Partie D immédiatement après vous avoir vu signer et dater la Partie D (cela signifie que vous et votre témoin devez signer à la même date).

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario

Partie E – Reconnaissance de la renonciation par le participant retraité (à remplir par le participant retraité)

Je comprends ce qui suit :

- La renonciation **NE** peut **PAS** entraîner une augmentation de ma pension, sauf si les conditions de mon régime de pension prévoient une telle augmentation.
- Je n'aurai **PAS** le droit de désigner un nouveau conjoint pour recevoir la pension de survivant, sauf si les conditions de mon régime de retraite prévoit une telle option.
- Je ne peux pas annuler cette renonciation une fois que l'administrateur du régime la reçoit.

En signant ci-dessous, je reconnais que mon conjoint renonce à la pension de survivant.

Nom du participant retraité (imprimé)	Signature du participant retraité	Date (aaaa-mm-jj)

Prochaines étapes :

- Envoyez le formulaire de renonciation rempli à l'administrateur du régime. Ne l'envoyez pas à l'ARSF.
- Il n'est pas nécessaire d'incorporer ou de faire référence à la renonciation dans votre ordonnance judiciaire, votre sentence d'arbitrage familial ou votre contrat familial. Toutefois, c'est une bonne pratique de le faire.
- Si la pension du participant retraité doit être divisée, joignez le présent formulaire de renonciation à la Demande de partage de la pension d'un participant retraité présentée par un conjoint (Formulaire de droit de la famille DF–6 ou DF–6S).
- Si la pension du participant retraité ne sera pas divisée, joignez une copie certifiée conforme de l'ordonnance judiciaire, de la sentence d'arbitrage familial ou du contrat familial.

Imprimer Effacer Sauvegarder

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario